

Modalités de recrutement en formation par alternance à Télécom Physique Strasbourg

(édition 2021)

1. Introduction

Télécom Physique Strasbourg (TPS) offre jusqu'à 24 places par an dans sa formation d'ingénieur en alternance et en partenariat avec l'Institut des Techniques de l'Ingénieur de l'Industrie (ITII) d'Alsace, dans la spécialité Electronique et Informatique Industrielle (EII). TPS est une école d'ingénieurs interne à l'Université de Strasbourg.

Cette notice présente par la suite les modalités de recrutement en formation par alternance à TPS via un dépôt de candidature en ligne sur la plateforme apprentissage IMT.

2. Inscription

Il s'agit de l'inscription à la procédure de recrutement. Pour pouvoir candidater, il faut être titulaire à la rentrée scolaire d'un BAC+2 au minimum dans les filières techniques : DUT (GEII, MP, GIM, INFO, RT), BTS (FSN-EC, SN-IR, CIRA, ...), CPGE (dont ATS) ou licence L2 orientée électronique (validée) ou L3.

Il faut avoir moins de 30 ans à la date de la signature du contrat d'apprentissage. La limite d'âge est relevée si le candidat a déjà été apprenti ou s'il est handicapé.

Les candidats doivent impérativement déposer le dossier de candidature et s'acquitter des frais de dossier. Aucun remboursement de tout ou partie de ces frais de dossier ne peut être demandé. Tout candidat convoqué aux tests d'admissibilité ou à un entretien et qui ne se présente pas perd définitivement le bénéfice de son admissibilité.

3. Modalités d'évaluation des candidatures et admissibilité

La procédure d'admission comprend deux phases : la première phase correspond à l'examen des dossiers et aboutit à une pré-sélection. La seconde phase est mise en œuvre avec un entretien ou des tests d'admissibilité.

Toute candidature complète et recevable est examinée en première phase et évaluée sur la base de critères académiques par les responsables pédagogiques. A l'issue de celle-ci, ces derniers prendront la décision de convoquer ou non le candidat aux tests d'admissibilité ou à un entretien pour la seconde phase ou encore de dispenser des tests d'admissibilité les candidats présentant un excellent dossier (admissibilité directe).

A l'issue de la première phase, la candidature est pré-sélectionnée. Le dossier de candidature est alors instruit par TPS et l'ITII Alsace et le candidat est inscrit chez ce dernier. Il peut alors être invité par l'ITII Alsace à déposer des documents relatifs à sa candidature.

Les deux phases sont notées et un classement des candidats est proposé au jury d'admissibilité.

Les tests d'admissibilité se composent d'une série d'épreuves type « QCM » et se déroulent sur une journée dans les locaux de Télécom Physique Strasbourg, si les directives ministérielles, préfectorales ou le président de l'Université de Strasbourg l'autorisent. Dans le cas contraire, le jury pourrait être amené à n'opérer que des entretiens individuels pour les candidats convoqués pour la seconde phase.

Les matières des épreuves d'admissibilité sont les suivantes :

- Mathématique,
- Physique,
- Electrotechnique,
- Electronique analogique,
- Electronique numérique,
- Français et Culture générale,
- Anglais.

L'épreuve d'Anglais revêt un caractère particulier car les responsables pédagogiques peuvent décider de dispenser des candidats de passer celle-ci en fonction de leur niveau attesté par les résultats académiques antérieurs. A l'opposé, les candidats qui sont convoqués à cette épreuve et qui ne s'y présentent pas ou obtiennent un résultat très faible ne pourront pas poursuivre la procédure de recrutement quels que soient les résultats obtenus aux autres épreuves.

Le jury d'admissibilité a pour rôle de proposer une liste principale de candidats admissibles à la formation et une liste complémentaire de candidatures classées. Les candidats qui sont sur la liste complémentaire peuvent se voir informer à tout moment d'un passage en liste principale. L'admissibilité des candidatures est prononcée par ce jury.

4. Admission définitive

Toute offre de poste d'apprentissage proposé à un candidat de la formation en alternance à TPS par une entreprise nécessite une validation par son responsable pédagogique.

L'admission définitive pour l'apprentissage nécessite la signature du contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil et est effective à l'issue de la procédure d'inscription à l'Université de Strasbourg.

NB : L'entreprise recrute l'apprenti en suivant sa propre procédure d'embauche. Le contact avec l'entreprise peut être initié par le candidat avant même le début de la campagne de recrutement. Forte de son réseau d'entreprises-partenaires, Télécom Physique Strasbourg et l'ITII Alsace accompagnent les candidats admissibles dans leur démarche de recherche d'une entreprise d'accueil.

5. Informations utiles

L'apprenti est salarié de l'entreprise et perçoit une rémunération tout au long du cursus. L'entreprise transmet un savoir-faire et un métier. Elle accompagne l'apprenti dans sa formation et l'aide à acquérir toutes les compétences indispensables au regard du diplôme préparé. La formation académique est assurée par Télécom Physique Strasbourg (80 %) et le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie (CFAI) Alsace (20 %). Les alternances sont en moyenne de deux semaines.

Durant son parcours, l'apprenti-ingénieur est accompagné par un maître d'apprentissage (tuteur entreprise) ayant pour rôle d'accueillir l'apprenti, de le former au métier et de lui transmettre la culture de l'entreprise. En première année de la formation, les responsables pédagogiques sont les tuteurs académiques. A partir de la deuxième année, un tuteur académique (tuteur école) est attribué individuellement à chaque apprenti : il est le lien entre l'apprenti, le maître d'apprentissage et l'école d'ingénieurs. Il suit l'évolution professionnelle de l'apprenti et veille à la mise en œuvre par celui-ci des connaissances et compétences attendues.

Pour chaque semestre validé, TPS délivre des ECTS qu'il s'agisse des compétences acquises en entreprise ou des résultats aux examens de la formation académique.

6. Calendrier du recrutement 2021

- Date limite de dépôt des dossiers en ligne sur la plateforme alternance IMT : **9 mars 2021**
- Pré-sélection des dossiers : **1^{er} avril 2021**
- Epreuves d'admissibilité : **samedi 24 avril 2021** à Télécom Physique Strasbourg
- Entretiens : **entre le lundi 19 avril et le vendredi 7 mai 2021** (selon décision des responsables pédagogiques)
- Réunion du jury d'admissibilité : **lundi 10 mai 2021**



Adresses :

Télécom Physique Strasbourg
Pôle API – Parc d'innovation, 300 Boulevard Brant,
CS 10413 67412 Illkirch Cedex

<http://www.telecom-physique.fr/>

<http://www.telecom-physique.fr/formation/formation-dingenieurs-en-alternance/>

Contacts : Christophe DOIGNON (c.doignon@unistra.fr),
Professeur à Télécom Physique Strasbourg, Responsable pédagogique

Mme Gisèle BURGART (gburgart@unistra.fr),
Chargée des relations Ecole-Entreprises à Télécom Physique Strasbourg